



DUCS

Déclaration unifiée de cotisations sociales

URSSAF

**Cotisations pour les salaires versés au Tableau récapitulatif annuel 2015**

► Date d'exigibilité : 01/02/2016 12H00

► Accusé de réception

► Validation de la déclaration et du télépaiement 22/01/2016 08H42

Déclarant :

Etablissement

Votre déclaration a été prise en compte. Vous avez utilisé le télépaiement.

Le numéro de l'accusé de réception tient lieu de CPOP (certificat de prise en compte de l'ordre de paiement).

Modification possible jusqu'au 01 février 2016, à 12:00.

► Cette déclaration concerne

DENOMINATION SOCIALE

ADRESSE 1

ADRESSE 2

N° SIRET :

N° INTERNE :

► Votre URSSAF

URSSAF

ADRESSE

► Effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période

► Effectif global de l'entreprise au dernier jour de la période

Tout établissement confondu (même s'il relève d'autres URSSAF) ; ce renseignement est destiné à fixer la périodicité de vos versements de cotisations à compter du 1er AVRIL prochain.

Les lignes de codes et catégories de salariés indiquées ont été constituées à partir des informations reçues par l'Urssaf lors de l'exercice correspondant au tableau récapitulatif.

Il vous appartient de les compléter et d'indiquer les bases associées.

LIBELLÉ DE LA COTISATION	BASE EN EUROS	TAUX (%)	MONTANT EN EUROS
100A RG CAS GENERAL - ACCIDENT DU TRAVAIL	209097	6.90	14428
100D RG CAS GENERAL - BASE DEPLAFONNEE	209097	19.40	40565
100P RG CAS GENERAL - BASE PLAFONNEE	208736	15.35	32041
012D FORFAIT SOCIAL TAUX 20 % - BASE DEPLAFONNEE	480	20.00	96
027D CONTRIB. ORG. SYNDIC.	209097	0.016	33
260D CSG CRDS REGIME GENERAL - BASE DEPLAFONNEE	215971	8.00	17278
279D CSG REGIME GENERAL CHOMAGE - BASE DEPLAFONNEE	0	6.20	0
289D CRDS REGIME GENERAL CHOMAGE - BASE DEPLAFONNEE	0	0.50	0
332P FNAL PLAFONNE - BASE PLAFONNEE	232740	0.10	233
343D RG EXO. COT PAT CDI - 26 ANS - BASE DEPLAFONNEE	8861	2.40	213
430D COMPLEMENT COTISATION AF - BASE DEPLAFONNEE	53784	1.80	968
772D CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE - BASE DEPLAFONNEE	200236	6.40	12815
937D COTISATIONS AGS CAS GENERAL - BASE DEPLAFONNEE	209097	0.30	627
671P REDUCTION GENERALE - BASE PLAFONNEE	16221	100.00	-16221
004P DEDUCTION PATRONALE HEURES SUP 20 SALARIES AU + (Heures supplémentaires exonérées : 1788)	2683	100.00	-2683
400D CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI - BASE DEPLAFONNEE	209099	0.00	0

Total des cotisations (A) 100393

\* arrondir à l'euro le plus proche

**Total des cotisations des BRC calculés et enregistrés par l'Urssaf**

janvier : 0	avril : 0	juillet : 0	octobre : 0
février : 0	mai : 0	août : 0	novembre : 0
mars : 13081	juin : 19837	septembre : 31713	décembre : 35763

Total des cotisations des BRC (B) 100394

**Régularisation de l'exercice**

SI A>B : (A-B) à payer à l'Urssaf

► **Télépaiement :**

<b>Vos comptes bancaires</b>		<b>Montant</b>
<b>CRCAM DE LORRAINE</b>		0 €
	Soit un montant total de	0 €